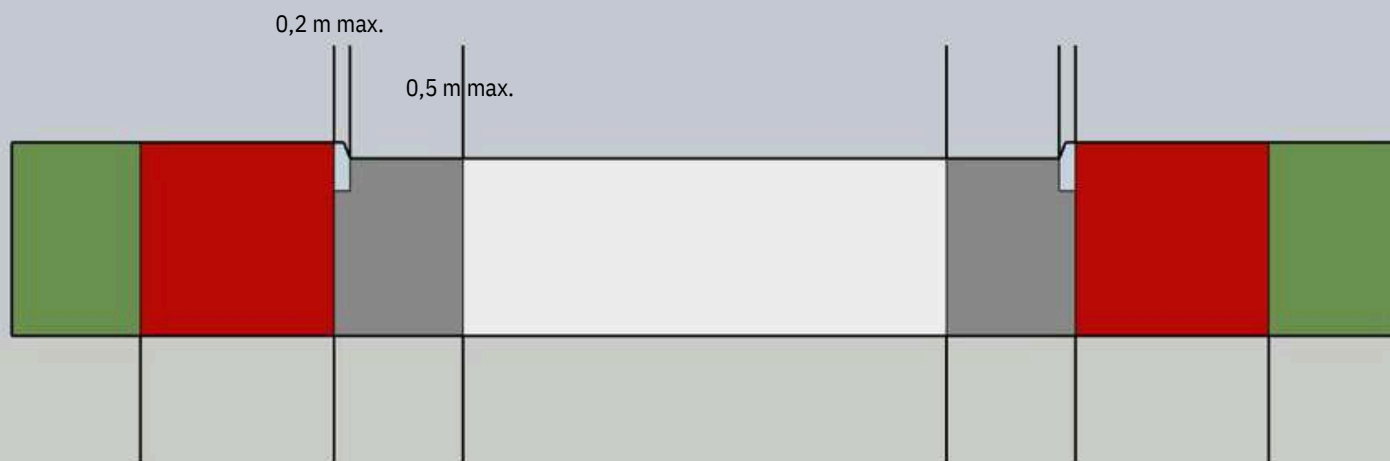


NORME EN 124 : CLASSES DE RÉSISTANCE ET DE CHARGE



Classe A15

15 kN charge de contrôle zones susceptibles d'être utilisées exclusivement par des piétons et des cyclistes.

Classe B125

125 kN charge de contrôle zones piétonnes et zones comparables, aires de stationnement et parkings à étages pour voitures.

Classe C250

250 kN charge de contrôle pour les dispositifs de couronnement installés dans la zone des caniveaux

Classe D400

400 kN charge de contrôle voies de circulation sur des routes (y compris les rues piétonnes), accotements stabilisés (Figure 6) et aires de stationnement

Classe E600

600 kN charge de contrôle zones imposant des charges à l'essieu élevées, par exemple docks, chaussées pour avions.

Classe F900

900 kN charge de contrôle zones imposant des charges à l'essieu particulièrement élevées, par exemple chaussées pour avions.

Divers

Éléments en fonte non classés, tels que couvertures, capes de vannes et grilles de sols.